



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE

AXELLE LEMAIRE
SECRETARIE D'ÉTAT CHARGÉE DU NUMÉRIQUE
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué presse

Communiqué presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 9 juillet 2014
N°208

Axelle LEMAIRE initie une démarche nationale d'identification des lieux de médiation numérique

Amener un individu isolé à utiliser internet, permettre à une personne âgée de voir ses petits-enfants en visiophonie, aider à réaliser des démarches administratives en ligne, notamment pour tous ceux qui peinent à faire valoir leurs droits, fournir les moyens de rechercher un emploi ou de porter un projet personnel ou collectif par le numérique : ce sont quelques-uns des besoins auxquels répond la médiation numérique.

A l'heure où internet se déploie partout dans l'économie, la société et les services publics, il n'est pas acceptable qu'une partie de la population n'ait pas accès à un accompagnement, de même qu'il est désormais indispensable de mobiliser le formidable outil de transformation qu'est le numérique dans l'ensemble des politiques d'inclusion.

Les médiateurs numériques sont au centre de cette démarche, par leur action dans une grande variété de lieux : espaces publics numériques, maisons de services au public, médiathèques, tiers-lieux, FabLabs, ou espaces de travail partagé... Leur présence diffuse sur le territoire traduit l'engagement conjoint de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et des entreprises.

Ces initiatives citoyennes ont besoin d'être connues et valorisées. Elles demandent à gagner en visibilité et à mieux se compléter pour couvrir l'ensemble des besoins de dialogue et de médiation, et fournir à chaque citoyen des moyens nouveaux de construction et d'émancipation personnelle. L'Etat peut les accompagner dans cette démarche, et aider les collectivités locales à décliner leurs politiques d'inclusion numérique.

Pour répondre à cette demande et construire, avec les acteurs, la mise en réseau des initiatives locales, le Gouvernement initie une consultation publique d'un genre nouveau.

Une plateforme en ligne va permettre, au cours des trois mois qui viennent, d'offrir un espace de dialogue entre acteurs de la médiation numérique. L'ensemble des parties prenantes sont invitées à réfléchir ensemble à ce qui qualifie aujourd'hui un lieu de médiation numérique : conditions d'accueil et d'accompagnement du public, accessibilité du service offert, moyens du soutien au développement local, à la formation ou à l'accompagnement des populations défavorisées... dessinant les contours d'un label fédérateur qui permettra de mieux identifier l'offre de médiation numérique.

La consultation propose également aux acteurs de travailler ensemble sur les mesures et les outils qui pourront accompagner le déploiement de ce label commun. Il pourra s'agir de la mise en place d'un annuaire géolocalisé des lieux de médiation, méta-moteur de recherche, de la mise à disposition de référentiels communs mettant en avant les meilleures pratiques, de l'identification des besoins de formation des encadrants, ou d'un cadre partenarial pour faire se compléter les actions de solidarité des associations, des collectivités locales et celles du secteur privé.

Selon Axelle LEMAIRE, cette consultation « témoigne de la volonté du Gouvernement de mettre le numérique au service des citoyens. C'est la première étape d'une mobilisation nationale qui s'appuiera sur la richesse des initiatives existantes et valorisera les démarches innovantes. Il ne s'agit pas de faire à la place des acteurs déjà mobilisés, mais de leur apporter le plein soutien de l'Etat et de les accompagner dans la constitution d'un réseau souple répondant aux besoins de tous ceux pour qui le numérique peut constituer un moyen d'émancipation personnelle et d'intégration ».

Tous les acteurs intéressés sont invités se faire connaître et interagir sur la plateforme <http://consultation.mediation-numerique.fr>. Un bilan de la consultation sera restitué par la mission des usages au sein de la future Agence du numérique lors des Assises nationales de la médiation numérique les 16 et 17 octobre 2014 à Bordeaux.

Contacts presse :

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Elisabeth LABORDE / Emile JOSSELIN : Tél. 01 53 18 44 50
sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr